

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté de Matane tenue le 18 mai 2011 à 20 h en la salle de conférence de  
la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M<sup>mes</sup> Claudine Desjardins, maire – Sainte-Félicité  
Victoire Marin, maire – Grosses-Roches  
MM. Jean-Sébastien Barriault, maire – Les Méchins  
Jocelyn Bergeron, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg  
Claude Canuel, maire – Matane  
Roger Collin, maire suppléant – Saint-Ulric  
Yvan Côté, maire – Sainte-Paule  
Garnier Marquis, maire suppléant – Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables  
Yvon Tremblay, maire suppléant – Saint-Léandre  
Roger Vaillancourt, maire – Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Yvan Imbeault, préfet et maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 h.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontres : ---
  - 3.1 Madame Lucie Brault de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent :
    - Politique d'égalité entre les femmes et les hommes quant à la participation à la vie démocratique et au développement du territoire;
  - 3.2 Firme Raymond Chabot Grant Thornton :
    - Présentation et adoption des états financiers de la MRC de Matane pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
    - Présentation et adoption des états financiers du TNO de la MRC de Matane pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
- 4- Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire Conseil tenue le 20 avril 2011;
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 3 mai 2011;
- 5- Dossiers régionaux :
  - 5.1 Faits saillants CRÉ – réunion du 29 avril 2011;
  - 5.2 Adoption du PALÉE;
  - 5.3 Suivi du comité – Bilan de mi-parcours de la PNR II;
  - 5.4 Projet de résolution – Semaine de la ruralité bas-laurentienne;
  - 5.5 Demande de commandite pour le Gala Méritas 2011;
  - 5.6 Réseau de communication partagé 3 MRC – résolution 522-09-10;



## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

No de résolution  
ou annotation

- 6- Administration générale et développement économique :
- 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
    - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
    - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
    - 6.1.3 Service d'urbanisme / réglementation;
    - 6.1.4 Service incendie de la MRC de Matane;
    - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
    - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
    - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
  - 6.2 États comparatifs au 30 avril 2011 (selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 :
    - 6.2.1 MRC de Matane;
    - 6.2.2 TPI de la MRC de Matane;
    - 6.2.3 TNO de la MRC de Matane;Réaffectations budgétaires au 30 avril 2011 :
    - 6.2.4 MRC de Matane;
    - 6.2.5 TPI de la MRC de Matane;
  - 6.3 Édifice de La Matanie :
    - 6.3.1 Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011 relativement aux travaux et à un emprunt de 3 268 000 \$ à cette fin;
    - 6.3.2 Résultats des soumissions pour la réalisation des travaux de rénovation;
    - 6.3.3 Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de rénovation (ajournement);
    - 6.3.4 Autorisation paiement Jean Dallaire, architectes – travaux architecture;
    - 6.3.5 Autorisation paiement Dessau – travaux d'ingénierie;
    - 6.3.6 Autorisation paiement CFE Desjardins – travaux;
  - 6.4 Avis de motion – modification du règlement numéro 216-2003 et ses amendements relatif aux compétences du comité administratif;
  - 6.5 Avis de motion – modification du règlement numéro 218-2003 et ses amendements déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats pour le compte de la MRC de Matane;
  - 6.6 Confirmation – 5<sup>e</sup> semaine de vacances pour messieurs Olivier Banville et Jimmy Marceau, effectif en 2011;
  - 6.7 ---;
  - 6.8 Avis de motion – règlement concernant les conditions administratives de la déclaration de compétence dans le domaine des télécommunications;
  - 6.9 MMQ – Bulletin annuel 2010 – MRC de Matane (MRC0080);
  - 6.10 Association touristique régionale de la Gaspésie :
    - 6.10.1 Assemblée générale extraordinaire, à 10 h, le 26 mai 2011 à Sainte-Anne-des-Monts;
    - 6.10.2 Assemblée générale annuelle, à 13 h 15, le 26 mai 2011 à Sainte-Anne-des-Monts;
  - 6.11 Mandat à la directrice générale et/ou au directeur général adjoint – Signature et transmission du calendrier de conservation des documents de la MRC de Matane pour approbation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 7- Évaluation foncière :
- 7.1 Rapport mensuel;
  - 7.2 Corrections à la résolution numéro 43-01-11 du Conseil de la MRC de Matane – Évaluation foncière – Création d'une réserve à partir du surplus de la quote-part 2010 pour le remboursement du règlement numéro 235-2009 (numérisation des matrices graphiques);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 8- Aménagement et Urbanisme :
- 8.1 Certificat de conformité – Règlement VM-89-95 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de prohiber la construction de bâtiments sur certains terrains pour des raisons de sécurité publique;
  - 8.2 Réception du second projet de règlement VM-89-96 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 59;
  - 8.3 Certificat de conformité – Règlement VM-89-96 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 59;
  - 8.4 Réception du premier projet de règlement VM-89-97 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance industrielle portant le numéro 257;
  - 8.5 Réception du projet de règlement VM-89-98 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier l'aire de certaines zones;
  - 8.6 Réception du projet de règlement VM-88-16 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Matane afin de modifier l'aire de certaines affectations du sol;
  - 8.7 Réception de projets de règlements de la municipalité de Sainte-Paule :
    - 8.7.1 projet de règlement numéro 317-11 modifiant le règlement numéro 265-04 édictant le plan d'urbanisme afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane et de tenir compte des annexions de territoires;
    - 8.7.2 projet de règlement numéro 318-11 modifiant le règlement de zonage numéro 94-88 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane et de tenir compte des annexions de territoires;
    - 8.7.3 projet de règlement numéro 319-11 modifiant le règlement de construction numéro 96-88;
    - 8.7.4 projet de règlement numéro 320-11 modifiant le règlement de lotissement numéro 95-88 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane;
  - 8.8 Adoption du règlement numéro 250-2011 constituant le fonds destiné à soutenir les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières suite à la délégation de la gestion de certains droits fonciers et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
  - 8.9 SHQ – Période d'inscriptions au programme Rénovillage pour l'édition 2011-2012;
  - 8.10 Demande d'appui – Révision des critères d'admissibilité au programme Rénovillage;
  - 8.11 Colloque sur le développement territorial durable « De la gouvernance des parcs aux éco-activités : réflexions sur la gestion des parcs naturels en France et au Québec », les 31 mai et 1er juin 2011 à Rivière-du-Loup;
  - 8.12 Certificat de conformité – Avis d'intervention – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – route 195 – Saint-René-de-Matane;
  - 8.13 Partage d'informations géographiques – Angus GeoSolutions inc.;
  - 8.14 Partage d'informations géographiques – Parish Geomorphie;
  - 8.15 Ouvertures de postes :
    - 8.15.1 Conseiller en environnement et cours d'eau – remplacement de congé de maternité;
    - 8.15.2 Inspecteur en bâtiment – poste contractuel, été 2011;
  - 8.16 Mise à jour de la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau pour chacune des municipalités du territoire de la MRC de Matane;
  - 8.17 Désignation de personnes responsables de l'application des règlements numéro 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour la MRC de Matane;
  - 8.18 Partage d'informations géographiques – Espace de liberté de la rivière Matane – MSP-UQAR;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 8.19 Entrée en vigueur des règlements VM-89-92 et VM-89-93 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane;
- 9- Génie forestier :
- 9.1 Rapport mensuel;
- 9.2 Autorisation signature – Protocole d’entente concernant le prêt de matériel lors du transport de plants;
- 9.3 Mandat SER des Monts – travaux de préparation de terrain, plantation et voirie du bloc des Méchins selon la grille de taux;
- 9.4 Mandat Groupe Nyctale – préparation de prescriptions pour la plantation et la voirie du bloc des Méchins ainsi que pour les services techniques;
- 9.5 Addenda au contrat de transport de bois 2010 – compensation en raison de l’augmentation du kilométrage pour finaliser le transport du bois de la saison 2010 pour le bloc des Méchins due à la fermeture du chemin de Saint-Paulin;
- 9.6 Forêt de proximité;
- 9.7 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) volet II :
- 9.7.1 Propositions d’orientations locales de protection et de mise en valeur du milieu forestier -
- 9.7.2 Composition du comité de sélection local – MRC de Matane;
- 9.8 Précisions à la résolution numéro 52-01-11 du Conseil de la MRC de Matane – TPI – Versement aux municipalités participantes – Résultats saison 2009;
- 10- Matières résiduelles : ---
- 10.1 Entériner participation de madame Manon Perreault à la Conférence régionale 2011 du Réseau environnement, le 19 mai 2011 à Rimouski;
- 11- Sécurité publique :
- 11.1 Schéma de couverture de risques incendie;
- 11.2 Service régional de sécurité incendie :
- 11.2.1 Rapport mensuel (mars);
- 11.2.2 Entériner la décision du comité concernant la fréquence des paiements des loyers des casernes;
- 11.2.3 Confirmation de l’adhésion de la municipalité de Saint-Léandre à l’entente intermunicipale relative à l’organisation d’un service régional de sécurité incendie et aux conditions énoncées dans la résolution 275-04-11.
- 11.2.4 Autorisation signature – addenda à l’Entente intermunicipale pour l’organisation d’un service régional de sécurité incendie – Intégration de la municipalité de Saint-Léandre;
- 11.2.5 Avis de motion – règlement 228-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d’emprunt 228-2006 pour prendre en compte l’adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
- 11.2.6 Avis de motion – règlement 229-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d’emprunt 229-2007 pour prendre en compte l’adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
- 11.2.7 Avis de motion – règlement 232-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d’emprunt 232-2008 pour prendre en compte l’adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
- 11.2.8 Avis de motion – règlement 233-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d’emprunt 233-2009 pour prendre en compte l’adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 11.2.9 Avis de motion – règlement 234-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 234-2009 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
- 11.2.10 Avis de motion – règlement 238-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 238-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
- 11.2.11 Avis de motion – règlement 239-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 239-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
- 11.2.12 Avis de motion – règlement 246-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 246-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
- 11.2.13 Avis de motion – règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion autopompe/citerne et d'un camion-citerne;
- 11.2.14 Autorisation discussions en vue de la signature – entente avec la ville de Matane pour la location d'un véhicule pour le combat des incendies;
- 11.2.15 Préparation d'une demande de subvention au volet V du FSTD pour l'achat de camions et d'équipements divers;
- 11.2.16 Réclamation INTACT Assurance;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Ajournement de la séance au 24 mai 2011 à 19 h.

Madame Lucie Brault, agente de développement, ainsi que madame Flavie Lavallière, agente socio-politique, de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent – Politique d'égalité entre les femmes et les hommes quant à la participation à la vie démocratique et au développement du territoire.

Monsieur René Gauthier, comptable agréé, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Présentation et dépôt des états financiers de la MRC de Matane et du TNO de la MRC de Matane pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

### **RÉSOLUTION 281-05-11**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 282-05-11**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL TENUE LE 20 AVRIL 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue 20 avril 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 283-05-11**

**DEMANDE À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUÉS DU BAS-  
SAINT-LAURENT – DÉCRÉTER UNE SEMAINE DE LA RURALITÉ DU  
BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis des décennies, la population bas-laurentienne s'est démarquée et participe activement à la construction et au développement du monde rural;

**CONSIDÉRANT QUE** ce développement est tributaire d'un investissement considérable d'efforts et de temps de la part d'un grand nombre de Bas-Laurentiennes et Bas-Laurentiens;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de reconnaître et de valoriser l'ensemble des acteurs œuvrant au mieux-être de nos collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** le monde rural et le monde urbain sont complémentaires et indissociables;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC du Bas-Saint-Laurent souligne déjà localement les initiatives et réalisations de son milieu par la tenue d'un événement majeur;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC plaide pour une occupation dynamique du territoire qui met en valeur les forces et la diversité des différentes communautés qui la compose;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**DE** demander à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent de décréter la première semaine d'octobre comme étant la semaine de la ruralité bas-laurentienne et que chaque MRC du Bas-Saint-Laurent soit responsable de souligner cette semaine de la façon dont elle juge adéquate selon ses orientations et priorités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 284-05-11**

**RÉSEAU DE COMMUNICATION PARTAGÉ 3 MRC –ANNULATION DE  
LA RÉOLUTION NUMÉRO 522-09-10 DU CONSEIL DE LA MRC DE  
MATANE ET CONFIRMATION DE LA MRC DE LA MATAPEDIA  
COMME PORTEUR DU DOSSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution numéro 522-09-10 demandant que la MRC de Matane soit le porteur du dossier pour le réseau de radiocommunication commun et partagé avec les MRC de La Mitis et de La Matapédia;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**CONSIDÉRANT** les discussions amorcées dans le cadre de la déclaration de compétence, de la signature d'une entente entre les MRC et d'une entente avec le CAUREQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane convient que la MRC de La Matapédia demeure porteur du dossier pour le réseau de radiocommunication partagé 3 MRC, soit les MRC de La Mitis, La Matapédia et Matane, et que des frais de gestion raisonnable puisse être consentie à cet effet;

**QUE** la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 522-09-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 285-05-11**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE MATANE –  
CONSEIL D'ADMINISTRATION LOCAL DE LA RÉSERVE FAUNIQUE  
DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 363-09-03 autorisant monsieur Judes Côté à agir à titre de représentant de la MRC à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ);

**CONSIDÉRANT** le renouvellement de l'entente entre la SÉPAQ et la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent pour permettre aux intervenants régionaux de poursuivre leur participation à la gestion et au développement des réserves fauniques de Matane et de Rimouski;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes représentés au sein des conseils d'administration locaux doivent désigner leur représentant par résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner, monsieur Judes Côté, représentant de la MRC de Matane afin de siéger au conseil d'administration local de la Réserve faunique de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 286-05-11**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 13 MAI 2011 – RE : SERVICE  
D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 4 135,78 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 169,84\$, les salaires payés du 10-04-2011 au 7-05-2011 au montant de 17 885,75 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 487,38 \$, représentant un grand total de 27 678,75 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 16 avril au 13 mai 2011 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 287-05-11**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 13 MAI 2011 – RE : SERVICE  
D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 2 610,64 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 248,69 \$, les salaires payés du 10-04-2011 au 7-05-2011 au montant de 11 828,19 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 229,80 \$, représentant un grand total de 19 917,32 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 16 avril au 13 mai 2011 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 288-05-11**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 13 MAI 2011 – RE : SERVICE  
D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 538,83 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 086,22 \$, les salaires payés du 10-04-2011 au 7-05-2011 au montant de 6 774,90 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 231,62 \$, représentant un grand total de 9 631,57 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 16 avril au 13 mai 2011 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 289-05-11**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 13 MAI 2011 – RE : SERVICE  
RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 6 701,26 \$, la liste des chèques émis au montant de 14 387,63 \$, les salaires payés du 10-04-2011 au 7-05-2011 au montant de 18 086,01 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 420,48 \$, représentant un grand total de 41 595,38 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 16 avril au 13 mai 2011 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 290-05-11**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 13 MAI 2011 – RE : MRC DE  
MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES  
MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 25 693,59 \$, la liste des chèques émis au montant de 36 386,77 \$, les salaires payés du 10-04-2011 au 7-05-2011 au montant de 39 843,87 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 8 392,05 \$, représentant un grand total de 110 316,28 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 16 avril au 13 mai 2011 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

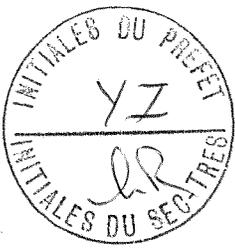
**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 291-05-11**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 13 MAI 2011 – RE : TPI DE LA  
MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;



**IL** est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 885,67 \$, la liste des chèques émis au montant de 109,40 \$, les salaires payés du 10-04-2011 au 7-05-2011 au montant de 6 820 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 241,84 \$, représentant un grand total de 9 056,91 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 16 avril au 13 mai 2011 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 292-05-11**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 13 MAI 2011 – RE : *TNO DE LA MRC DE MATANE***

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 10-04-2011 au 7-05-2011 au montant de 1 240,62 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 313,84 \$, représentant un grand total de 1 554,46 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 16 avril au 13 mai 2011 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 293-05-11**

#### **RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2011 – MRC DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2011 :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Du poste budgétaire	montant	Au poste budgétaire	montant
<b>Administration générale</b>			
02 15000 660 Articles de nettoyage	1 135 \$	02 15000 331 Téléphone ascenseur	590 \$
		02 15000 459 Serv.entretien alarme/ascenseur	545 \$
02 15000 400 Services professionnels	1 547 \$	02 15000 339 Avis publics	867 \$
		02 15000 523 Dénèigement	680 \$
02 19000 412 Service prof. juridique	725 \$	02 19000 414 Service prof. et administratif	725 \$
<b>Matières résiduelles</b>			
02 45000 524 Entretien équip. informatique	180 \$	02 45002 141 Salaire géomatique	145 \$
		02 45002 200 Contr. employeur géomatique	35 \$
<b>Amélioration des cours d'eau</b>			
02 46000 670 Fournitures de bureau	35 \$	02 46000 494 Cotisation	35 \$
02 46000 670 Fournitures de bureau	52 \$	02 46001 141 Salaire géomatique	45 \$
		02 46001 200 Contr. employeur géomatique	7 \$
<b>Aménagement du territoire</b>			
02 61000 141 Salaire aménagement	800 \$	02 61000 494 Cotisation	480 \$
02 61000 200 Contr. employeur aménagement	200 \$	02 61000 670 Fournitures de bureau	520 \$
<b>Gestion des terres publiques</b>			
02 69000 690 Équipements de bureau	212 \$	02 69000 339 Avis publics	175 \$
		02 69000 497 Enregistrement ICPG	37 \$
<b>TPI</b>			
02 62909 670 Dépenses de bureau	175 \$	02 62909 494 Cotisation ingénieur forestier	175 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 294-05-11

#### **RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2011 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2011 :

Du poste budgétaire	montant	Au poste budgétaire	Montant
Service régional de sécurité incendie 02 22500 631 Essence et huile diesel	1 000 \$	02 22500 633 Huile à chauffage – caserne	1 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 295-05-11

#### **RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2011 – URBANISME / RÉGLEMENTATION**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**QUE** le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2011 :

Du poste budgétaire	montant	Au poste budgétaire	Montant
<b>Urbanisme</b>			
02 65900 141 Salaire inspection	1 000 \$	02 65900 142 Heures supplémentaires	1 000 \$
02 65901 141 Salaire Cap-Chat	100 \$	02 65900 681 Heures supplémentaires Cap-Chat	100 \$
<b>Révision des plans et règlements</b>			
02 61010 670 Fournitures de bureau	150 \$	02 61010 339 Avis publics	100 \$
		02 61010 494 Cotation	50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 296-05-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – DEMANDE DE FINANCEMENT À COURTS TERMES POUR LA PARTIE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 247-2010 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 247-1-2011, QUI EST RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ET À UN EMPRUNT DE 3 268 000 \$ À CETTE FIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé la partie du règlement d'emprunt numéro 247-2010 de la MRC de Matane modifié par le règlement numéro 247-1-2011, qui est relative aux travaux de rénovation et à un emprunt de 3 268 000 \$ à cette fin;

**CONSIDÉRANT QU'**il est autorisé par la Loi un maximum de 90 % du montant du règlement d'emprunt à titre de financement à courts termes;

**CONSIDÉRANT QU'**une approbation partielle du règlement 247-2010 avait déjà été autorisée au montant de 148 000 \$ pour la partie des honoraires professionnels et le financement à courts termes demandé le 16 février 2011;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à la majorité :

**D'**autoriser un financement à courts termes avec la Caisse populaire du Rivage et des Monts pour la partie du règlement d'emprunt numéro 247-2010 de la MRC de Matane modifié par le règlement numéro 247-1-2011, qui est relative aux travaux de rénovation et à un emprunt de 3 268 000 \$ à cette fin et le financement à court terme correspondant à 90% de ce montant soit 2 941 200\$;

**QUE** le préfet, monsieur Yvan Imbeault, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer les documents pertinents pour donner effet à la présente.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – dix-sept (17) voix

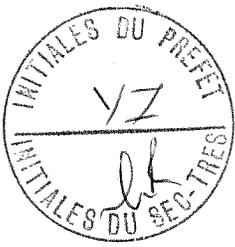
Municipalité de Grosses-Roches  
Municipalité de Les Méchins  
Municipalité de Saint-Adelme  
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Municipalité de Saint-Léandre  
Municipalité de Sainte-Paule

Municipalité de Saint-René-de-Matane  
Municipalité de Saint-Ulric  
Ville de Matane

Contre – deux (2) voix

Municipalité de Baie-des-Sables  
Municipalité de Sainte-Félicité

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



### **RÉSOLUTION 297-05-11**

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT – CFE DESJARDINS – TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 103-02-11 de la MRC de Matane autorisant le remboursement d'un montant forfaitaire maximum de 24 500 \$ (taxes comprises), en contribution pour les frais relatifs aux travaux de démolition et de mise aux normes du local, pour le projet de localisation du Centre financier aux entreprises Desjardins dans l'Édifice de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** les pièces justificatives confirmant la réalisation des travaux et la facturation à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement au *Centre financiers aux entreprises du Bas Saint-Laurent*, de Desjardins, du montant forfaitaire de 24 500 \$ pour les travaux réalisés de l'Édifice de La Matanie;

**QUE** le paiement soit imputable au montant prévu au budget 2011 pour des travaux d'améliorations locatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Garnier Marquis, maire suppléant de la municipalité de Saint-Adelme, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement modifiant le règlement numéro 216-2003 et ses amendements relatif aux compétences du comité administratif.

Avis de motion est donné par madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement modifiant le règlement numéro 218-2003 et ses amendements déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats pour le compte de la MRC de Matane.

### **RÉSOLUTION 298-05-11**

#### **CONFIRMATION – 5<sup>E</sup> SEMAINE DE VACANCES POUR MESSIEURS OLIVIER BANVILLE ET JIMMY MARCEAU, EFFECTIF EN 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Olivier Banville et Jimmy Marceau bénéficiaient de quatre semaines de vacances depuis leur embauche et qu'il y a lieu de confirmer par résolution l'attribution d'une semaine additionnelle de vacances, le tout selon les orientations discutées lors de la préparation du budget 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane octroie une semaine de vacances additionnelle portant à cinq semaines les vacances annuelles de monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, et monsieur Jimmy Marceau, directeur du service incendie, et ce, à compter de l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution  
ou annotation

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Côté, maire de la municipalité de Sainte-Paule, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement concernant les conditions administratives de la déclaration de compétence de la MRC de Matane dans le domaine des télécommunications.

**RÉSOLUTION 299-05-11**

**ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE -  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE / ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 26 MAI 2011 À SAINTE-ANNE-DES-  
MONTS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mandater un représentant du Conseil de la MRC de Matane lors de l'assemblée générale extraordinaire et de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) qui se tiendront à Sainte-Anne-des-Monts, le 26 mai 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater madame Victoire Marin à représenter le Conseil de la MRC de Matane lors de l'assemblée générale extraordinaire et de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) qui se tiendront à Sainte-Anne-des-Monts, le 26 mai 2011;

**D'**autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 300-05-11**

**MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET/OU AU DIRECTEUR  
GÉNÉRAL ADJOINT – SIGNATURE ET TRANSMISSION DU  
CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DE LA MRC  
DE MATANE POUR APPROBATION PAR *BIBLIOTHÈQUE ET  
ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BAnQ)***

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC sont assujetties à la *Loi sur les archives*, à la *Loi d'accès à l'information dans le secteur public et para-public* et à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*;

**CONSIDÉRANT** la mise à jour du système d'organisation des archives municipales de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT** la réalisation d'un calendrier de conservation des documents par *A. Lapierre Gestion Documentaire inc.* lequel doit être transmis à *Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)* pour approbation;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible qu'après des échanges entre la BAnQ et la MRC de Matane relativement aux commentaires, questions et propositions soulevés dans le rapport d'analyse du calendrier de conservation par BAnQ, il y aura lieu de retransmettre des versions finales et/ou modifications pour fins d'approbation;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et/ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, à signer et transmettre le calendrier de conservation des documents de la MRC de Matane et ses modifications pour approbation par *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 301-05-11

#### **ENTÉRINER LA DÉCISION DU COMITÉ CONCERNANT LA FRÉQUENCE DES PAIEMENTS DES LOYERS DES CASERNES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CRSI 28-03-2007 du comité incendie d'effectuer le paiement du loyer aux municipalités en trois versements selon le paiement des quotes-parts pour le Service régional de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** les discussions relatives à la fréquence des paiements des loyers des casernes lors de la rencontre du comité régional de sécurité incendie tenue le 14 février 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'**entériner la décision des membres du comité régional de sécurité incendie d'effectuer le paiement du loyer aux municipalités participantes en trois versements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 302-05-11

#### **CONFIRMATION DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET AUX CONDITIONS ÉNONCÉES DANS LA RÉSOLUTION NUMÉRO 275-04-11**

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions énoncées à la résolution numéro 275-04-11 du Conseil de la MRC de Matane concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre à l'*Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie*, ont été acceptées par résolution par chacune des municipalités participantes et par la municipalité de Saint-Léandre;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 275-04-11 prévoyait que l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre prendrait effet lorsque toutes les municipalités auraient adopté une résolution d'approbation et que le tout ferait par la suite l'objet d'une entente formelle confirmant la fourniture du service à compter du 19 avril 2011, aux conditions prévues dans l'Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie intervenue le 27 octobre 2005 et l'acceptation des conditions l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**QUE** la MRC de Matane confirme l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre à l'Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie aux conditions prévues dans ladite entente intervenue le 27 octobre 2005 et aux conditions énoncées dans la résolution numéro 275-04-11 et prise d'effet à compter du 19 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 303-05-11

#### **AUTORISATION SIGNATURE – ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE**

**CONSIDÉRANT** les conditions énoncées dans la résolution numéro 275-04-11 pour l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 302-05-11 du Conseil de la MRC de Matane confirmant l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre à l'Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie, avec prise d'effet à compter du 19 avril 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer l'addenda à l'Entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane intervenue le 27 octobre 2005 et ce pour l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre selon les conditions préalablement établies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de la municipalité de Les Méchins, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement portant le numéro 228-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 228-2006 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

Avis de motion est donné par madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement portant le numéro 229-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 229-2007 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

Avis de motion est donné par monsieur Garnier Marquis, maire suppléant de la municipalité de Saint-Adelme, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement portant le numéro 232-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 232-2008 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Avis de motion est donné par monsieur Roger Vaillancourt, maire de la municipalité de Saint-René-de-Matane, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement portant le numéro 233-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 233-2009 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Côté, maire de la municipalité de Sainte-Paule, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement portant le numéro 234-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 234-2009 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de la municipalité de Les Méchins, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement portant le numéro 238-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 238-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

Avis de motion est donné par monsieur Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement portant le numéro 239-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 239-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de la municipalité de Les Méchins, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement portant le numéro 246-1-2011 pour modifier la clause de répartition du règlement d'emprunt 246-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Côté, maire de la municipalité de Sainte-Paule, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion autopompe/citerne et d'un camion-citerne.

### **RÉSOLUTION 304-05-11**

#### **AUTORISATION DISCUSSIONS EN VUE DE LA SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA VILLE DE MATANE POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE POUR LE COMBAT DES INCENDIES**

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions énoncées à la résolution numéro 275-04-11 du Conseil de la MRC de Matane concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre à l'*Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie*, spécifient la fourniture par la MRC de Matane d'un véhicule de combat incendie pour la caserne de Saint-Léandre jusqu'à l'acquisition d'un véhicule autopompe-citerne;



**CONSIDÉRANT QUE** le véhicule est actuellement loué à la municipalité de Saint-Léandre par la ville de Matane, pour un montant de 500 \$ par semaine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane autorise le directeur du service incendie et/ou la directrice générale, à discuter avec la ville de Matane concernant les modalités pour que soit transférée à la MRC de Matane la responsabilité de la location du véhicule pour la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 305-05-11**

#### **PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET V DU FSTD POUR L'ACHAT DE CAMIONS ET D'ÉQUIPEMENTS DIVERS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 302-05-11 confirmant l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre à l'*Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'acquérir deux nouveaux véhicules pour le combat des incendies, soit une autopompe/citerne, un transporteur d'eau et leurs équipements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'autoriser** la préparation d'une demande de subvention au Fonds de soutien aux territoires en difficulté volet V – partie B « Mise aux normes gouvernementales ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 306-05-11**

#### **RÉCLAMATION INTACT ASSURANCE – DOSSIER 24660785 – INTERVENTION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE LORS D'UN ACCIDENT AUTOMOBILE SURVENU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

**CONSIDÉRANT** la lettre du 22 février 2011 de la compagnie Intact Assurance demandant à la municipalité de Sainte-Félicité le remboursement du paiement de 6 084 \$ qui lui a été émis pour l'intervention du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane lors d'un accident automobile survenu sur son territoire le 28 octobre 2008;

**CONSIDÉRANT QU'**Intact Assurance prétend :

- que les pompiers ne sont pas intervenus dans le but de prévenir ou de combattre un incendie;
- qu'aucune intervention n'a été faite pour prévenir et combattre un incendie;
- que la municipalité de Sainte-Félicité n'était pas en droit de facturer des frais;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** le montant perçu, par la municipalité de Sainte-Félicité suite à la facturation, a été reversé à la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**à la lumière des informations recueillies, les municipalités participantes au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane sont en désaccord avec les prétentions d'Intact Assurance;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane appuient la municipalité de Sainte-Félicité, sont disposés à contester le dossier et désirent qu'une lettre soit transmise à la compagnie Intact Assurance à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** la municipalité de Sainte-Félicité réponde à la compagnie Intact Assurance à l'effet qu'elle est en désaccord avec les prétentions de l'assureur relativement à l'intervention du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane lors de l'accident automobile survenu sur son territoire le 28 octobre 2008;

**QUE** si la compagnie Intact Assurance entame des procédures envers la municipalité de Sainte-Félicité, le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane supportera les frais reliés à la contestation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 307-05-11**

**ÉVALUATION FONCIÈRE – CRÉATION D'UNE RÉSERVE À PARTIR DU SURPLUS DE LA QUOTE-PART 2010 POUR LE REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2009 (NUMÉRISATION DES MATRICES GRAPHIQUES) – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 43-01-11**

**CONSIDÉRANT QU'**une simple erreur de frappe a faussé les calculs aux tableaux de la résolution numéro 43-01-11 relative à la création d'une réserve pour la deuxième tranche du remboursement de la dette reliée au règlement numéro 235-2009 (numérisation des matrices graphiques);

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes qui ont été perçues par quotes-parts en 2010 pour le projet des matrices graphiques ne doivent pas être incluses aux résultats du Service de l'évaluation foncière mais doivent être réservées spécifiquement pour le remboursement de la dette du projet des matrices graphiques, comme suit :

**Numérisation des matrices graphiques**

**Répartition de la Quote-part**

**Règlement d'emprunt 235-2009 ( 4 ans à 3.15% )**

	Coût financement total	Année 1	Années 2-3-4
		Réserve 2009	Solde 1/3
<b>MRC de Matane</b>			
Les Méchins	16 084,07	4 318	3 922
St-Jean de Cherbourog	7 437,20	1 727	1 903
Grosses-Roches	9 249,37	2 266	2 328
Sainte-Félicité	14 241,06	3 775	3 489
Saint-Adelme	9 294,91	2 279	2 339



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

Saint-René de Matane	13 233,24	3 407	3 275
Sainte-Paule	8 629,35	2 121	2 169
Matane	-	-	-
Saint-Léandre	8 698,91	2 125	2 191
Saint-Ulric	15 934,70	4 273	3 887
Baie-des-Sables	10 888,18	2 737	2 717
TNO	8 424,34	1 988	2 145
<b>Sous-total</b>	<b>122 115, 33</b>	<b>31 016</b>	<b>30 366</b>

MRC de La Haute-Gaspésie	Année 1      Années 2-3-4		
	Coût financement total	Réserve 2009	Solde 1/3
Ste-Madeleine	9 783,59	2 441	2 448
Mont-Louis	13 644,39	3 579	3 355
Mont St-Pierre	7 885,40	1 881	2 001
Rivière à Claude	7 603,45	1 763	1 947
Marsoui	8 010,59	1 887	2 041
La Martre	9 047,30	2 203	2 281
TNO Haute-Gaspésie	12 625,67	3 240	3 129
Cap-Chat	22 033,28	6 107	5 309
Ste-Anne-des-Monts	37 673,90	10 778	8 965
<b>Sous-total</b>	<b>128 307,57</b>	<b>33 879</b>	<b>31 476</b>
<b>Grand-total</b>	<b>250 422, 90</b>	<b>64 895</b>	<b>61 843</b>
	Réserve 2010	61 843	
	Facturation 2011	61 843	
	Facturation 2012	61 843	
		<b>250 423</b>	

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**DE** procéder à la création d'une réserve spécifiquement pour la deuxième tranche du remboursement de la dette reliée au règlement numéro 235-2009, pour la MRC de Matane au montant de 30 366 \$ et pour la MRC de La Haute-Gaspésie au montant de 31 476 \$, à partir de la quote-part 2010 pour le projet de numérisation des matrices graphiques;

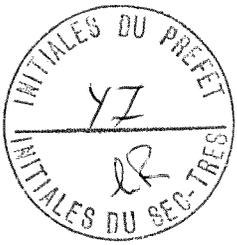
**QUE** la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 43-01-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 308-05-11**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2011 CONSTITUANT LE FONDS DESTINÉ À SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ET DES TERRES FORESTIÈRES SUITE À LA DÉLÉGATION DE LA GESTION DE CERTAINS DROITS FONCIERS ET DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement numéro 250-2011 a été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin, appuyé par monsieur Garnier Marquis, et résolu à l'unanimité :

**D'**adopter le règlement numéro 250-2011 constituant le fonds destiné à soutenir les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières suite à la délégation de la gestion de certains droits fonciers et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 309-05-11**

#### **SHQ – PÉRIODE D'INSCRIPTIONS AU PROGRAMME RÉNOVILLAGE POUR L'ÉDITION 2011-2012**

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'inscriptions au programme RénoVillage a été devancée à l'été pour l'édition 2010-2011;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle pratique a facilité l'inspection des propriétés par le personnel de la MRC en raison de l'absence de neige;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle pratique a permis à certains propriétaires de corriger des défauts majeurs à leur domicile avant la période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle pratique a permis à la MRC de lancer une deuxième période d'inscriptions pour distribuer davantage d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient de maintenir la période d'inscriptions durant l'été;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**DE** tenir la période d'inscriptions du 4 juillet au 19 août 2011;

**D'**autoriser, s'il y a lieu, la tenue d'une deuxième période d'inscriptions à l'hiver 2011-2012 selon les mêmes modalités que celles utilisées lors de l'édition 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 310-05-11**

#### **DEMANDE D'APPUI – RÉVISION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME RÉNOVILLAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Direction de l'amélioration de l'habitat les coûts pour rendre un logement conforme à un règlement municipal ou provincial pourraient être reconnus, à la condition que le coût minimal des travaux admissibles soit de 2 000 \$, ce qui permettrait la mise aux normes d'une installation septique dans le cadre du programme Rénovillage;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement les travaux visant uniquement à se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 8)* ne sont pas admis;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs propriétaires désirent tout de même rendre leurs installations septiques conformes aux normes environnementales et que ces derniers ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour effectuer les travaux;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT** la valeur maximale d'admissibilité autorisée par la Société d'habitation du Québec (SHQ) d'un bâtiment est à 90 000 \$, ne reflétant plus la réalité actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le revenu du ménage devrait aussi être majoré afin de permettre à plus de gens à faible revenu de bénéficier de ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Rénovillage est administré par les municipalités régionales de comté, mais découle de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

**DE** demander à la SHQ une révision des critères d'admissibilité au Programme Rénovillage afin d'augmenter le revenu annuel, pour être admissible à 90 % de l'aide financière, pour une personne vivant seul à 20 000 \$, pour un ménage de 2 à 3 personnes à 30 000 \$, pour un ménage de 4 à 5 personnes à 35 000 \$;

**DE** demander une plus grande admissibilité dans le cadre des travaux visant à se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 8)* qui a pour objectif d'interdire le rejet dans l'environnement d'eaux de cabinets d'aisances, d'eaux usées ou d'eaux ménagères et d'augmenter la valeur d'admissibilité d'un bâtiment à 140 000 \$.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au député de Matane et à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 311-05-11**

**COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE  
« DE LA GOUVERNANCE DES PARCS AUX ÉCO-ACTIVITÉS :  
RÉFLEXIONS SUR LA GESTION DES PARCS NATURELS EN FRANCE  
ET AU QUÉBEC », LES 31 MAI ET 1<sup>ER</sup> JUIN 2011 À RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT** le Colloque sur le développement territorial durable « De la gouvernance des parcs aux éco-activités : réflexions sur la gestion des parcs naturels en France et au Québec », les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2011 à Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Yvan Côté, préfet suppléant, et monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Matane, à participer à ce colloque;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser monsieur Yvan Côté, préfet suppléant, et monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Matane, à participer à ce Colloque sur le développement territorial durable « De la gouvernance des parcs aux éco-activités : réflexions sur la gestion des parcs naturels en France et au Québec », les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2011 à Rivière-du-Loup;

**D'**autoriser le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 312-05-11**

**PARTAGE D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES – PARISH  
GEOMORPHIC**

**CONSIDÉRANT** la demande de *Parish geomorphic*, qui désire obtenir une copie des fichiers cartographiques (shapefiles) de la MRC concernant la vallée fluviale de la rivière Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les fichiers demandés sont requis pour la réalisation d'une étude pour l'évaluation des risques associés aux inondations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la transmission des données demandées sous réserve des habituelles restrictions de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 313-05-11**

**OUVERTURE DE POSTE – CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET  
COURS D'EAU – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer la conseillère en environnement et cours d'eau en raison d'un congé de maternité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale ou le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à procéder à l'affichage du poste contractuel, conseiller en environnement et cours d'eau pour un remplacement de congé de maternité;

**DE** mandater les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 314-05-11**

**OUVERTURE DE POSTE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT – POSTE  
CONTRACTUEL, ÉTÉ 2011**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'embaucher un inspecteur en bâtiment sur une base contractuelle pour l'été 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale ou le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à procéder à l'affichage du poste contractuel inspecteur en bâtiment, été 2011;

**DE** mandater les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 315-05-11**

**DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANE EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 46-01-11 concernant la mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de Matane pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de réviser la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont soumis par résolution les personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de la dite Loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** les personnes figurant sur la liste ci-dessous soient nommées comme personnes désignées pour le territoire de leur municipalité respective :

Monsieur Rossy Bouchard, employé municipal ou son remplaçant monsieur Rosaire Gauthier	Les Méchins
Monsieur Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant monsieur Michel Tremblay	Grosses-Roches
Monsieur Steeve Richard, employé municipal ou son remplaçant, monsieur Jocelyn Bergeron	Saint-Jean-de-Cherbourg
Monsieur Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant monsieur Jocelyn Ouellet	Saint-Adelme
Monsieur, Ange-Émile Desjardins, employé municipal ou son remplaçant monsieur Guy Gauthier	Sainte-Félicité
Monsieur Réginald Bernier, employé municipal ou son remplaçant monsieur David Harrison Dugas	Saint-René-de-Matane
Monsieur Antoine Ouellet, employé municipal	Saint-Léandre
Monsieur Gilles Desjardins, employé municipal ou son remplaçant monsieur Rejean Landry	Sainte-Paule
Monsieur Paul-André Lajoie, employé municipal	Saint-Ulric
Monsieur André Bernier, employé municipal ou son remplaçant monsieur Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
Monsieur Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques ou son remplaçant monsieur Steven Grant	Ville de Matane

**QU'**à l'exception de la conseillère en environnement et cours d'eau, Manon Perreault, et du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, Olivier Banville, de la directrice générale, Line Ross, et des personnes figurants sur la liste précédente, nul n'est habilité à agir en vertu de l'article 105 de la Loi;

**QUE** les services soient fournis par le personnel des municipalités locales aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts soient assumés par la municipalité locale pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions soit transmis à la MRC de Matane;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane confirme que les désignations prévues à la présente sont temporaires, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC et les municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 316-05-11

#### **DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMERO 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 398-06-10 désignant les personnes responsables de l'application des règlements 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont transmis le nom des personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** les personnes figurant sur la liste ci-dessus soient nommées comme adjoint à l'inspecteur pour le territoire de leur municipalité respective :

Monsieur Éric Crousset, employé municipal	Les Méchins
Monsieur Denis Jean, employé municipal	Grosses-Roches
Monsieur Steeve Richard, employé municipal	Saint-Jean-de-Cherbourg
Monsieur Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant monsieur Jocelyn Ouellet	Saint-Adelme
Monsieur, Ange-Émile Desjardins, employé municipal	Sainte-Félicité
Monsieur Réginald Bernier, employé municipal	Saint-René-de-Matane
Monsieur Antoine Ouellet, employé municipal ou son remplaçant à communiquer ultérieurement	Saint-Léandre
Monsieur Paul-André Lajoie, employé municipal	Saint-Ulric
Monsieur André Bernier, employé municipal ou son remplaçant monsieur Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
À communiquer ultérieurement	Ville de Matane

**QUE** les services soient fournis par le personnel des municipalités locales selon les dispositions prévues aux règlements numéro 240-2010 et 241-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 317-05-11

#### **PARTAGE D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES – ESPACE DE LIBERTÉ DE LA RIVIÈRE MATANE – MSP-UQAR**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Thomas Bussin-Bélanger de l'UQAR dans le cadre d'un mandat du ministère de la Sécurité publique, qui désire obtenir une copie des fichiers cartographiques (shapefiles) de la MRC pour la réalisation d'un projet d'étude *Espace de liberté de la rivière Matane*;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la transmission des données demandées sous réserve des habituelles restrictions de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 318-05-11**

**AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE  
CONCERNANT LE PRÊT DE MATERIEL LORS DU TRANSPORT DE  
PLANTS**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente transmis par le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune concernant le transport de plants, le retour du matériel et la procédure lors des commandes de plants, saison 2011;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la signature par le préfet, monsieur Yvan Imbeault, du protocole d'entente entre le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et la MRC de Matane concernant le transport de plants, le retour du matériel et la procédure lors des commandes de plants, saison 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 319-05-11**

**MANDAT À LA SER DES MONTS – TRAVAUX DE PRÉPARATION DE  
TERRAIN, PLANTATION ET VOIRIE DU BLOC DES MÉCHINS SELON  
LA GRILLE DE TAUX APPLICABLE POUR L'ANNÉE 2011**

**CONSIDÉRANT QU'**une partie des travaux forestiers, prévus à l'automne 2010 sur le bloc des Méchins et autorisés par les résolutions numéros 374-06-10 et 375-06-10 de la MRC de Matane, n'ont pu être réalisés en raison des conditions météorologiques difficiles;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits travaux et que des activités de plantation et de voirie doivent être exécutés impérativement d'ici la fin du mois de juin 2011 afin d'assurer un taux de survie acceptable aux plants;

**CONSIDÉRANT** les travaux de préparation de terrains et de plantations estimés à environ 20 000 \$ et les travaux de voirie estimés à environ 5 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la SER des Monts est le partenaire habituel de la MRC de Matane pour l'exécution de tels travaux en accord avec la grille de taux applicable dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater la SER des Monts pour exécuter les travaux susmentionnés selon les taux qui seront en vigueur dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2011;

**D'**autoriser les dépenses connexes à la réalisation du mandat, soit le transport des plants et l'entretien des chemins d'accès requis, une fois validées par l'ingénieur de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 320-05-11**

**MANDAT GROUPE NYCTALE – PRÉPARATION DE PRESCRIPTIONS  
POUR LA PLANTATION ET LA VOIRIE DU BLOC DES MÉCHINS  
AINSI QUE POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro 319-05-11 des travaux forestiers doivent être exécutés d'ici la fin du mois de juin 2011 sur un bloc situé sur le territoire de la municipalité de Les Méchins;

**CONSIDÉRANT QUE** la préparation de prescriptions sylvicoles signées par un ingénieur forestier est requise pour la plantation et la voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Nyctale possède déjà l'expertise, la connaissance du terrain ciblé par les travaux et les données nécessaires pour la préparation desdites prescriptions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'octroi d'un mandat pour les fins susmentionnées au Groupe Nyctale pour un montant approximatif de 3 000 \$ avant taxes, qui sera établi en fonction des mêmes taux qui étaient prévus dans le contrat de planification indépendante entre cette entreprise et la MRC de Matane et ayant pris fin en décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 321-05-11**

**ADDENDA AU CONTRAT DE TRANSPORT DE BOIS 2010 –  
COMPENSATION EN RAISON DE L'AUGMENTATION DU  
KILOMÉTRAGE POUR FINALISER LE TRANSPORT DU BOIS DE LA  
SAISON 2010 POUR LE BLOC DES MÉCHINS DUE À LA FERMETURE  
DU CHEMIN DE SAINT-PAULIN**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de conditions météorologiques difficiles, le transport des bois coupés sur le territoire de la municipalité de Les Méchins n'a pu être effectué à l'automne 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat liant l'entreprise Transport Jean-Claude Charette Inc. et la MRC de Matane prévoyait que le transport pouvait être différé au printemps 2011 et a effectivement été reporté au début de la saison 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2010, il était prévu de transporter le bois destiné aux usines par la route de Saint-Paulin;

**CONSIDÉRANT QU'**un événement en dehors du contrôle du transporteur et de la MRC de Matane a conduit à la fermeture d'un tronçon de cette route obligeant un détour de plusieurs kilomètres;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit contrat peut être modifié avec l'accord des deux parties;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de compenser le transporteur pour le kilométrage additionnel occasionné par la fermeture de la route de Saint-Paulin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le préfet et la directrice générale de la MRC de Matane à signer un addenda avec le transporteur afin de compenser le kilométrage additionnel qui ne pouvait pas être considéré au moment de l'appel d'offres;

DE limiter le montant de la compensation à un maximum 0,75 \$ par mètres cube apparents (0,75 \$ / mca) pour tous les produits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 322-05-11

#### **DÉVELOPPEMENT DE FORÊTS DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a demandé aux MRC du Bas-Saint-Laurent de transmettre leurs attentes en lien avec la mise en œuvre du nouveau régime forestier et le développement du concept de forêt de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane a déjà manifesté son intérêt en faveur du développement de forêts de proximité sur son territoire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans des lettres datées du 30 octobre 2009 et du 12 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la direction régionale du MRNF n'ont pas été informés des demandes passées de la MRC et n'ont pas reçu de copies desdites lettres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de réitérer l'intérêt des communautés locales de la MRC de Matane pour un modèle de gestion forestière générateur de bénéfices pour leurs citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** cette volonté s'est déjà exprimée à de nombreuses reprises par le passé :

- Mise en œuvre des opérations «dignité» dans les années 1970;
- Expérimentation des fermes forestières;
- Convention d'aménagement forestier gérée par la communauté de Sainte-Paule;
- Projet de forêt habitée d'Alliance-des-Monts;

**CONSIDÉRANT QUE** cette volonté se manifeste encore aujourd'hui, en collaboration du MRNF et de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL), avec la mise en place d'un projet-pilote inspiré des forêts communales sur les terres publiques intramunicipales (TPI) dont la gestion est déléguée à la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a déjà, dans les lettres susmentionnées, manifesté son souhait de voir son projet de forêt communale sur TPI être intégré aux futures forêts de proximité, notamment afin que les superficies gérées par le milieu soient suffisantes pour avoir un effet structurant sur les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a déjà par le passé exprimé sa volonté de voir le concept de forêt de proximité s'étendre à l'ensemble des terres publiques situées en territoire municipalisé afin que les superficies gérées localement puissent avoir un impact structurant sur les communautés forestières;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs MRC ont manifesté des souhaits similaires à ceux de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

**D'informer** le MRNF que la MRC de Matane souhaite voir les TPI qu'elle gère être intégrées au concept de forêts de proximité;

**D'informer** le MRNF que la MRC de Matane entend, suite aux consultations publiques qu'elle mène présentement, adopter une modification à son schéma d'aménagement et de développement pour développer un concept de forêts de proximité qui inclura des terres publiques présentement sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier;

**DE** transmettre la présente résolution à madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, au député de Matane et aux instances politiques et régionales du Ministère ainsi qu'à la CRÉBSL, de même qu'une copie des deux lettres susmentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 323-05-11

#### **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF) VOLET II – PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS DE LA MRC DE MATANE – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets seront déposés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier (PMVRMF) volet II;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets seront sélectionnés par un comité de sélection régional à l'échelle de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC peut émettre ses propres orientations afin de guider le choix du comité de sélection des projets déposés dans le cadre du PMVRMF) volet II;

**CONSIDÉRANT** les orientations proposées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** les orientations suivantes qui permettront de guider le comité décisionnel lors de la sélection des projets qui pourront bénéficier de l'aide financière dans le cadre du Programme de mise en valeur du milieu forestier (PMVRMF) volet II :

1. Favoriser la cohabitation des usages, notamment par la mitigation des impacts des activités forestières;
2. Développer des projets structurants de mise en valeur des ressources qui favorisent l'essor socioéconomique des communautés forestières, notamment par le maintien et la création d'emplois en forêt;
3. Développer et partager les connaissances sur le milieu forestier;
4. Sensibiliser la population aux enjeux associés aux milieux forestiers;
5. Protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et les écosystèmes directement rattachés;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

6. Réaliser des aménagements et des travaux forestiers qui concilient les caractéristiques naturelles de la forêt tout en favorisant une plus grande productivité des écosystèmes à des fins forestières ou fauniques;
7. Maintenir des emplois en forêt et favoriser le transfert d'expertises à la relève;
8. Favoriser l'innovation pour accroître la compétitivité des entreprises et maximiser l'utilisation des ressources forestières;
9. Mettre en valeur les attraits récréotouristiques des milieux forestiers et protéger les secteurs à fort potentiel de développement (ex. : paysages remarquables);
10. Atténuer les impacts conjoncturels de la crise forestière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 324-05-11**

**PRÉCISIONS À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 52-01-11 DU CONSEIL DE LA MRC DE MATANE – TPI – VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES – RÉSULTATS SAISON 2009**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 52-01-11 concernant le projet pilote en cours sur la gestion des TPI et la redistribution des profits engendrés par les activités sur les TPI;

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande des vérificateurs financiers, il y a lieu de préciser la provenance des sommes à redistribuer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

**DE** préciser que les sommes versées totalisant 32 757 \$, reliées aux résultats de l'année 2009-2010 soit l'an 1 du projet pilote, ont été puisées à même le surplus des TPI et versées aux municipalités participantes au projet comme suit :

Municipalités	Montants
Grosses-Roches	1 313 \$
Les Méchins	3 451 \$
Sainte-Paule	9 590 \$
Saint-Léandre	13 177 \$
Saint-René	3 000 \$
Saint-Jean-de-Cherbourg	1 988 \$
Sainte-Félicité	238 \$
Total	32 757 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 325-05-11**

**MATIÈRES RÉSIDUELLES – ENTÉRINER PARTICIPATION DE MADAME MANON PERREault À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE 2011 DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT, LE 19 MAI 2011 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** la Conférence régionale 2011 du Réseau environnement, le 19 mai 2011 à Rimouski;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC de Matane, à participer à ce colloque en lien avec son travail et la recommandation favorable du directeur du service;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC de Matane, à participer à la Conférence régionale 2011 du Réseau environnement, le 19 mai 2011 à Rimouski;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

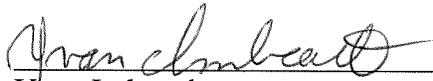
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

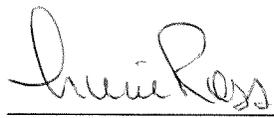
---

**RÉSOLUTION 326-05-11**

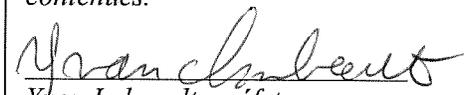
Il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 24 mai 2011 à 17 h. Il est 22 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Yvan Imbeault  
Préfet

  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
Yvan Imbeault, préfet